GazMétro
1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3
tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 14 novembre 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Avis sur les approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes
Notre dossier : 312-00705
Dossier Régie : R-3900-2014

Chère consœur,

La suffisance des approvisionnements gaziers au Québec est un sujet en constante évolution, notamment avec le projet Oléoduc Énergie Est et ses impacts sur les consommateurs de gaz naturel du Québec. Gaz Métro réitère qu'elle explore toutes les avenues possibles afin d'assurer l'approvisionnement suffisant et à prix compétitif de ses consommateurs à court, moyen et long termes.

Une de ces avenues est de trouver un terrain d'entente avec TransCanada PipeLines Limited (« TransCanada ») au sujet de son projet, en particulier eu égard aux capacités restantes après la conversion et aux impacts économiques de celle-ci. Depuis la fin des audiences le 8 octobre dernier, des négociations intensives ont eu lieu entre TransCanada d'une part, et Union, Enbridge et Gaz Métro d'autre part. Ces négociations n'ont malheureusement pas mené à une entente satisfaisante pour tous. Gaz Métro n'a toutefois pas perdu espoir qu'éventuellement, une telle entente intervienne au bénéfice des consommateurs, bien que les discussions soient rompues depuis le 4 novembre dernier.

Dans l'intervalle, Gaz Métro croit que la Régie doit être informée du compromis qui serait acceptable pour Union, Enbridge et Gaz Métro afin qu'elle dispose de toute l'information nécessaire pour rendre un avis au ministre Arcand le plus complet

possible. Ce compromis, composé de trois grands principes, est plus amplement exposé dans la correspondance datée du 4 novembre dernier ci-jointe. Il démontre que le projet Oléoduc Énergie Est pourrait respecter et protéger les intérêts des consommateurs de gaz naturel de l'Ontario et du Québec tout en étant au bénéfice du Québec et du reste du Canada.

Gaz Métro aurait souhaité informer la Régie plus rapidement de ce qui précède. Toutefois, des discussions avec nos partenaires d'affaires ont fait en sorte que nous n'avons pas été en mesure de le faire avant aujourd'hui. Nous enjoignons la Régie d'exercer la discrétion dont elle dispose et d'autoriser le dépôt des présents documents. Nous croyons que ceux-ci contiennent des renseignements des plus pertinents pour l'avis que doit rendre la Régie.

En terminant, vous trouverez ci-joint une liste révisée des pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault
VR/mb
p.j.